POLYNESIE FRANCAISE
COMMUNE DE TAIARAPU OUEST

N°12/2020/CTO du 06/03/2020

EXRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
26/02/2020

Date d'affichage :
26/02/2020

Date de séance :
06/03/2020

Nombre de Conseillers :

En exercice	**29**
Présents	23
Procurations	05
Votants	28
Pour	28
Contre	00
Abstention	00

OBJET :
Autorisant le maire à signer la convention financière n°02, exercice 2020 entre la commune de Taiarapu ouest et le **Restaurant Scolaire Ahototeina Teahupoo.**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans les délais légaux

Le Maire

TAVAEARII Wilfred

L'an deux mille vingt et le six du mois de mars à 9h00,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
De Vairao en séance publique sous la présidence de :
M.TAVAEARII Wilfred, Maire de la Commune de Taiarapu Ouest.

Étaient présents :

NOM - Prénom	Présent	Absent	Procuration
TAVAEARII Wilfred	X		
TETOPATA Tapeta	X		
DARROUZES Serge	X		
TUPANA Roniu		X	SAINT SAENS.C
MAONI Charlot		X	MATI.A
TOURNERY-BACHEL Marie-Paule		X	TARIHAA.J
HAOATAI Ernest	X		
TAMUI Vahinetua	X		
TEMAHUKI Matavai	X		
HAMBLIN Tetuanui	X		
TARIHAA Jonathan	X		
RICHER Patrick	X		
PARKER Gérard	X		
MARUAKE Ninitua	X		
SAINT SAENS Charline	X		
KOHUMOETINI Christine		X	HAMBLIN.T
TUPAI Sarah	X		
HOATA Aldo	X		
HAMBLIN Bernadette	X		
MATI Arthur	X		
TEMARIIAUMA Marthe		X	TAUMIHAU.O
TETAURA Michel	X		
MAOPI Liliane	X		
LEMAIRE Noël	X		
POHEMAI Eritapeta	XX		
FAATIARAU Angélina	X		
VAN BASTOLAER Taeaetua		X	
TAPUTU Faana	X		
TAUMIHAU Odette	X		

Formant la majorité des membres en exercice,

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/03/2020
987-200013779-20200313-12BIS_2020_CTO-CC

POLYNESIE FRANCAISE
COMMUNE DE TAIARAPU OUEST

N°12/2020/CTO du 06/03/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-OUEST
(Ile de Tahiti)

VISAS

-Vu le décret n°80/918 du 13 novembre 1980 portant application des lois n°77/744 du 8 juillet 1977 et n°77/1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française ;
-Vu l'arrêté n° 605/DRCL du 29 juillet 1996 portant promulgation de la loi n°96-609 du 5 juillet 1996 ;
-Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
-Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
-Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 ;
-Vu la section 4 sur les finances communales, paragraphe 4, relatif aux dotations, subventions et fonds divers du Code Général des Collectivités Territoriales,
-Vu le courrier n°HC 66/DIPAC/BJC de la 18/01/2010 portant attribution de subventions communales aux associations ;
-Vu la nécessité de service ;
- Ouï l'exposé du maire ;

MOTIVATIONS

Monsieur le Maire explique aux élus la nécessité de procéder au renouvellement de la convention 2020 entre la commune et le **Restaurant Scolaire Ahototeina Teahupoo** afin de valider la subvention d'un montant de **4 578 525TTC,** qui lui est attribuée afin de lui permettre de répondre à des besoins de service public et aux besoins des écoliers.

DISPOSITIF

Article 1er - Le Conseil municipal de la commune de TAIARAPU OUEST autorise le maire à signer laconvention financière n°02 exercice 2020entre la commune et le **Restaurant Scolaire Ahototeina Teahupoo d'un montant de : 4 578 525 Fcp*(Quatre millions cinq cent soixante dix huit mille cinq cent vingt cinq francs)***

Article 2- Le conseil municipal donne pouvoir au maire de signer tous les avenants ayant pour objet la réalisation de cette opération.

Article 3- La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit,

Article 4- Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait et délibère les jours, mois et ans susdits
Certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire

TAVAEARII Wilfred

Contrôle a posteriori
Acte rendu exécutoire
Après envoi en subdivision
Le :
Et publié le :

Le Maire

Wilfred TAVAEARII

RF
Haut commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/03/2020
987-200013779-20200313-12BIS_2020_CTO-CC